



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE GONESSE
COMMUNE EPIAIS LES LOUVRES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 21 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le 21 juin à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Isabelle RUSIN, Maire,

Etaient présents :

Isabelle RUSIN, Maire,
Jérôme DROUILLOT, Adjoint au Maire
Clément MARTIAL, Conseiller Municipal
Ingrid DE WAZIERES, Conseillère Municipale

Etait absent excusé :

Sandrine MIRANDA PASCOA, Conseillère Municipale
Sabrina MADI, Conseillère Municipale qui a donné pouvoir à Isabelle RUSIN, Maire
Karine BOZZINI, Conseillère Municipale qui a donné pouvoir à Ingrid DE WAZIERES, Conseillère Municipale

Secrétaire de séance :

Jérôme DROUILLOT, Adjoint au Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 7

Présents : 4

Absents: 3

Le quorum étant atteint, Madame Isabelle RUSIN, Maire, déclare la séance ouverte à 20h30.
Le Procès-verbal du 5 avril 2016 a été approuvé à l'unanimité.
Madame Le Maire indique qu'un point n°4 est ajouté.

1/ AUTORISATION A SIGNER L'ACHAT DU VEHICULE DE LA MAIRIE :

- **Vu** l'avis d'appel d'offres par procédure adaptée (art.28-1 du Code des marchés publics) publiée dans le BOAMP envoyé et publié en date du 25 mai 2016 concernant l'acquisition d'un véhicule utilitaire léger électrique pour la commune d'Epiais Les Louvres
- **Vu** l'insertion de l'avis sur le site de la CARPF,
- **Vu** la date limite de réception des offres à la mairie en date 17 juin 2016 à 12h,
- **Vu** l'ouverture des plis en date du 17 juin 2016 qui a retenu les 3 sociétés qui ont répondu.
- **Vu** le rapport d'analyse établi le 21 juin 2016 par le service des marchés publics de la CARPF,

- Vu l'examen des offres en date du 21 juin 2016 avec le service des marchés publics de la CARPF qui a retenu le Garage de l'AEROPORT qui se classe en première sur la pondération des 4 critères suivant :
 - o **Qualité**
 - o **Prix des prestations**
 - o **Performances en matière de protection de l'environnement**
 - o **Délai de livraison**

Le garage de l'Aéroport a proposé un Renault Kangoo Z.E Grand Confort, une offre qui est économiquement la plus avantageuse même avec la location de la batterie pour 3 ans.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que le montant de ce véhicule est de :

<i>Véhicule</i>	<i>20 245.07 € HT</i>	<i>soit</i>	<i>24 296.84 € TTC</i>
Bonus écologique			6 300.00 € TTC
Reprise de l'ancien véhicule	1500.00 € HT	soit	1 800.00 € TTC
Montant total du véhicule			16 196.84 € TTC
+ Location de la batterie	2628.00 € HT	soit	3153.60 € TTC pour 3 ans

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE**, Madame Le Maire à signer l'acte d'engagement ainsi que toutes les pièces administratives et comptables avec le Garage de l'Aéroport concernant l'acquisition du véhicule RENAULT kangoo Z.E Grand Confort

2/ BOURSES COMMUNALES 2016 :

Madame Le Maire propose à l'assemblée, qu'une bourse communale soit distribuée pour l'aide à la rentrée scolaire 2016/2017 et qu'elle soit attribuée à chaque enfant de la commune, dès l'école primaire et ce jusqu'à la fin de leurs études.

Madame Le Maire indique que chaque famille se verra dans l'obligation de fournir un certificat de scolarité.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE de répartir cette aide de la façon suivante :

- 80.00 € pour les primaires
- 100.00 € pour les collégiens
- 120.00 € pour les lycéens et étudiants.

3/ REMBOURSEMENT DES FRAIS SCOLAIRES 2016/2017

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'il a été convenu les années précédentes, le remboursement des frais de scolarité ainsi que les frais de la halte garderie pour les enfants de la commune et souhaite reconduire cette participation pour l'année scolaire 2016/2017 dans les mêmes conditions.

A savoir :

Le remboursement des factures d'accueil périscolaire matin et soir, d'études et de restaurant scolaire **sauf vacances scolaires** pour l'année 2016/2017 pour les familles ayant des enfants scolarisés en primaires et maternelles.

Pour les parents qui ont des enfants en école privée, ils seront remboursés sur la base des tarifs des enfants des écoles publiques.

Pour les élèves des collèges, lycées et étudiants après BAC munis d'un titre de transport OPTILE ou IMAGIN'R, il est convenu que la commune rembourse, tous les frais supplémentaires non pris en charge; dans la convention transport scolaire 2015/2016 par la CARPF et le Conseil Général du Val d'Oise.

Madame Le Maire indique aussi, la prise en charge des frais de dossiers pour les cartes optile (12 €) et imagin'R (8 €)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE, Madame le Maire à rembourser les frais scolaire des familles, comme indiqué dans la délibération.

4/ ANNULATION DE TITRES DE RECETTE SUR L EXERCICE BP 2016 :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été émis par erreur deux chèques d'un montant de 1000 € chacun en régie de recette au compte 7062 (Liste 3 de l'Etat du 6 juin 2016) pour l'encaissement des locations des salles polyvalentes.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'annulation de ces titres, afin de rembourser les deux loueurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'annuler les titres en régie de recette (Liste 3 de l'Etat du 6 juin 2016)

CHARGE Madame Le Maire de réaliser les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

La séance est levée à 21H30